



MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 8 janvier 2018 à 20 h à laquelle séance sont présents :

M. le Maire Pierre Saillant

Mme Colette Beaulieu
Mme Karine Saint-Jean
Mme Fany Moreau-Harvey
M. Lucien Dionne
Mme Cindy Saint-Jean
M. Lauréat Jean

Est aussi présente Mme France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

001-2018 **II EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

002-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tels que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.

4. Approbation des dépenses et autorisation de paiements

003-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de décembre 2017, tels que détaillés aux listes suggérées ci-après annexées, à savoir :

Total des salaires :	17 833.70 \$
Total des incompressibles :	307 771.50 \$
Total des comptes à payer :	<u>115 324.64 \$</u>
Grand total	440 929.84 \$

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5. Renouvellement du contrat de conciergerie

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'un service de conciergerie hebdomadaire;

CONSIDÉRANT que le contrat est fait pour une période d'un an et renouvelable d'année en année;

004-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat de conciergerie pour l'année 2018 avec madame Renelle Lavoie pour une période d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

D'AUTORISER madame France Boucher, directrice générale à signer le contrat aux conditions prévues.

6. Autorisation de paiements pour le contrat d'entretien de logiciel Gonet pour 2018

005-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement suivant avant taxes :

1 632.00 \$ à Groupe Azimut pour le l'entretien annuel du logiciel matriciel.

7. Autorisation de paiement à l'Association des propriétaires du Lac Saint-Pierre

CONSIDÉRANT les budgets disponibles sur la taxe de secteur pour l'entretien des rues du Lac Saint-Pierre;

006-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement de 689.98 \$ taxes incluses à l'Association des propriétaires du Lac Saint-Pierre pour une facture d'entretien des rues par M. Albert Desjardins payé par l'Association des propriétaires du Lac Saint-Pierre;

Cette somme est prise à même le budget cumulé de la taxe de secteur du Lac Saint-Pierre.

8. Adoption des prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH)

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires 2018 par la Société d'habitation du Québec (SHQ) totalisant un déficit d'opération prévu de 9 463 \$;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité envers l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel (OMH) de rembourser 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT que le budget peut être révisé et modifié en cours d'année;

007-2018 **II EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2018 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH);

DE S'ENGAGER à rembourser 10 % du déficit budgétaire prévu de 946 \$, jusqu'à concurrence de 3 000 \$, sans autorisation supplémentaire advenant un budget révisé.

9. Utilisation des revenus reportés du Fonds réfection

CONSIDÉRANT les trois projets de pavage de l'année 2017 au coût de 498 709 \$;

CONSIDÉRANT la subvention de 277 639 \$ qui nous a été accordée du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans deux de ces projets;

CONSIDÉRANT le montant de 101 205 \$ provenant de la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) appliqué sur ces deux projets;

CONSIDÉRANT le Fonds réfection disponible de 81 978.80 \$, provenant des redevances de carrières, gravières et sablières sur notre territoire;

008-2018 **II EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'utilisation du Fonds réfection pour un montant de 43 298 \$ pour les deux projets de pavages liés à la subvention du MTMDET;

D'AUTORISER l'utilisation du Fonds réfection pour un montant de 7 745 \$ pour le projet de pavage du Carré des Cèdres.

10. Affectation des budgets restants du comité famille

CONSIDÉRANT la fermeture de compte du Comité famille et le dépôt de la somme au compte de la municipalité;

CONSIDÉRANT les besoins différents chaque année pour les activités organisées par le Comité famille;

009-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AFPECTER un montant de 1 900 \$ représentant le dépôt de la fermeture du compte du Comité famille et le budget non utilisé de l'année 2017.

11. Appropriation du surplus accumulé non affecté pour le projet « Tournées du Haut-pays »

CONSIDÉRANT la résolution 067-2017;

010-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE au surplus accumulé non affecté, la somme de 1320.18 \$ pour payer la facture de la MRC de Kamouraska dans le cadre du projet « Tournées du Haut-pays ».

12. Autorisation de paiement pour l'achat et l'installation d'une chaudière électrique

CONSIDÉRANT la programmation de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT la résolution 251-2017;

011-2018 **II EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement de 5 750.00 \$ avant taxes à Ventilation FCL inc. pour l'achat et l'installation d'une chaudière électrique à la caserne de pompier.

13. Demandes d'appui financier et autres

- Club de gymnastique Gymagine
- Les porteuses d'espoir

012-2018 **II EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accorder ce qui suit :

25 \$ au Club de gymnastique Gymagine pour accueillir la 2^e compétition régionale de gymnastique de l'Est-du-Québec.

14. Renouvellement du contrat pour l'analyse des eaux de la municipalité

CONSIDÉRANT la satisfaction du service reçu ces deux dernières années;

CONSIDÉRANT que la compagnie reconduit le coût des analyses pour l'année 2018;

013-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RENOUVELLER le contrat pour l'analyse des eaux de la municipalité avec la compagnie Laboratoire BSL selon les coûts en vigueur de 2017.

15. Octroi de contrat - Système de télémétrie pour le contrôle des pompes à la distribution

CONSIDÉRANT le remplacement du contrôle des pompes en décembre dernier;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Automatisation JRT;

014-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colette Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat d'achat et d'installation d'un système de télémétrie à la distribution à Automatisation JRT au coût de 7 500 \$ avant taxes.

16. Mandat pour faire la mise à jour du Plan de développement de la municipalité

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Mont-Carmel a pour mandat d'assumer le leadership du développement socioéconomique de sa localité;

CONSIDÉRANT qu'il revient au maire et aux conseillers d'insuffler un vent de dynamisme dans leur communauté et de mettre en place les moyens de faire émerger les projets de développement;

CONSIDÉRANT que le plan de développement est un outil de réflexion pour le conseil municipal et le comité de développement;

CONSIDÉRANT que le plan de développement permettra de mettre en branle des projets de développement structurants;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pour objectif d'assurer la pérennité de la communauté;

CONSIDÉRANT que le plan de développement actuel se terminait en 2018;

015-2018 **II EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE MANDATER Madame Marie-Ève Paradis, agente de développement et de loisir à la mise à jour du plan de développement local 2019-2024.

17. Déclaration commune – Forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

016-2018 **II EST PROPOSÉ** par M. Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

18. Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

017-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts liés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

19. Demande de citoyen

CONSIDÉRANT la demande de la part de monsieur Berto Bélanger de pouvoir entailler les érables du Parc municipal Jean-Claude Plourde pour la saison des sucres 2018;

CONSIDÉRANT l'engagement de monsieur Bélanger d'installer les tuyaux le plus tard possible et de les enlever le plus tôt possible après la saison des sucres;

CONSIDÉRANT la résolution 023-2017 qui autorisait M. Bélanger à l'entaille des érables du Parc municipal en 2017 et le respect de celui-ci des obligations demandées par la municipalité;

018-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER monsieur Berto Bélanger à entailler les érables du Parc municipal Jean-Claude Plourde pour la saison des sucres 2018.

20. Avis de motion visant à établir le taux de taxe foncière, des taxes spéciales et de secteurs ainsi que de services pour l'année 2018

Avis de motion est donné par monsieur Lauréat Jean, qu'à une séance subséquente, le conseil municipal adoptera le règlement 288-2018 qui établira le taux de taxes foncières, des taxes spéciales et de secteurs ainsi que de services pour l'année 2018.

21. Correspondance

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

22. Autres sujets

22.1 Autoriser la vérification de la pompe incendie au réservoir

CONSIDÉRANT que la pompe incendie à plus de 30 ans;

019-2018 **II EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Karine Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la vérification de la pompe incendie en atelier pour un coût estimé à 1 800 \$ avant taxes selon la soumission reçue.

23. Période de questions

De 20 h 30 à 20 h 33.

24. Levée de l'assemblée

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés;

020-2018 **II EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance à 20 h 33.

Monsieur Pierre Saillant
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale
Secrétaire-trésorière